

(N° 157.)

---

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 18 AVRIL 1848.

---

### **Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Joseph Quoilin, sergent au 2<sup>e</sup> regiment de ligne.**

*(Voir le N° 45 de la Chambre des Représentants.)*

---

**MESSIEURS,**

Le pétitionnaire, né à Namur, le 28 décembre 1818, de parents belges, s'enrôla en 1834 dans le 2<sup>e</sup> régiment de ligne ; caporal dès 1835, il déserta son régiment en 1837 pour aller prendre du service en Algérie dans la légion étrangère. Rentré en Belgique, en 1840, à l'expiration de son service en France, il fut condamné à 6 mois de détention par le conseil de guerre du Hainaut. Grâcié trois mois après par Arrêté Royal, il rentra dans l'armée belge, où il sert encore en qualité de sergent.

Ses chefs rendent hommage à sa bonne conduite actuelle, ils le considèrent comme digne de récupérer la qualité de belge, qu'il n'a perdue qu'à la suite d'une démarche plus irréfléchie que réellement coupable.

Les autorités consultées estiment qu'il mérite la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 26 février 1848, a pris sa demande en considération par 34 suffrages contre 27.

**J. VAN SCHOOR, Rapporteur.**